



Trégor Bicyclette
60 route de Pors an Nay
22300 Lannion

Lannion, le 22 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 juin 2017, le Conseil Communautaire de Lannion – Trégor Communauté a approuvé le programme du projet de pont aval sur le Léguer sans prévoir d'itinéraires cyclables sur celui-ci : pire en y prévoyant l'interdiction des piétons et cyclistes. Ce manquement constitue, selon Trégor Bicyclette, une violation de la loi.

En effet, la loi LAURE stipule : « À compter du 1^{er} janvier 1998, à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. ». Ces dispositions ont depuis été intégrées au Code de l'environnement (article L228-2).

La loi impose donc de réaliser des aménagements cyclables pour ce projet qui constitue bel et bien une nouvelle réalisation de voies urbaines et ne peut être considéré comme voie rapide compte tenu de sa limitation à 50 km/h. Notre interprétation de cet article L228-2 est étayé par une jurisprudence croissante.

De fait, Trégor Bicyclette a par deux fois alerté Lannion – Trégor Communauté de cette violation (courrier du 11 juillet 2017 resté sans réponse, et courrier du 23 mai 2018). Trégor Bicyclette a reçu par lettre du 13 septembre 2018 une réponse de M. Joël Le Jeune, indiquant qu'il était « disposé à faire évoluer le projet, une fois que l'équipe lauréate aura été choisie ».

Trégor Bicyclette ne peut toutefois se satisfaire de cette potentielle évolution future, le projet ayant été approuvé en violation de la loi LAURE. En conséquence, Trégor Bicyclette vient d'adresser un recours gracieux dirigé contre cette décision du Conseil Communautaire, demandant son annulation et la révision du projet de pont aval sur le Léguer afin d'assurer sa conformité avec l'article L228-2 du Code de l'environnement.

Notre association se tient à la disposition des services de Lannion – Trégor Communauté pour discuter de la mise en conformité de ce projet, et souhaite de toute évidence éviter d'avoir à recourir à un recours contentieux.

Affaire suivie par :

Guillaume Leroux, trésorier 06 07 51 74 78 lomig.leroux@wanadoo.fr

Autres contacts :

- Raphaël Chapalain, président chapalain.rafael@gmail.com
- François Losfeld, vice-président francois.losfeld@orange.fr